

Tirs nourris contre le projet de « Super League »

Douze parmi les plus grands clubs européens ont officialisé le lancement d'une Super League plus ou moins fermée. Déclenchant aussitôt un océan de critiques.

DÉCODAGE

ROCCO MINELLI

Cette compétition, en concurrence avec la Ligue des champions, pourrait modifier de fond en comble l'industrie - c'est le mot - du football. Au pire, c'est une déclaration de guerre alors que l'UEFA a approuvé le nouveau format de son tournoi principal à l'horizon 2024. Un autre modèle encore avec plus de matchs (225 contre 125 actuellement) et donc plus de rentrées liées aux droits télévisés. Mais une ouverture encore insuffisante à la lumière de la sécession des « 12 » qui a déclenché les foudres et des menaces d'exclusion de l'UEFA.

1 Pourquoi cette compétition dissidente ?

Il ne faut pas chercher bien loin la motivation des 12 clubs sécessionnistes : l'argent. Cette « Super League » - ses fondateurs évoquent des rentrées à terme jusqu'à 10 milliards d'euros, dont 4 rien qu'en droits télévisés - doit permettre à ses membres fondateurs, emmenés par Pérez (Real) et Agnelli (Juventus) de pouvoir contracter encore plus de... dettes. Oui, leurs revenus vont doubler, mais leurs joueurs, ils les paieront trois fois plus... The Swiss Rambler, un blog sur les finances du football, a calculé que pour la saison 2019-2020 (frappée seulement 3 mois par le covid), hors transactions de joueurs, les « 11 » clubs rebelles (Liverpool n'a pas encore publié ses comptes) ont accumulé une dette globale de 1,44 milliard €.

La crise sanitaire risque d'aggraver ces bilans et, par conséquent, elle a poussé ces clubs à accélérer le mouvement : un plus grand gâteau encore avec moins de convives pour se le partager et avec le couteau exclusivement dans leurs mains encore bien. La banque américaine JPMorgan a confirmé qu'elle financerait bien le projet. A commencer par ces 3,5 milliards € que les 15 clubs (12 + Bayern, PSG et Dortmund en stand-by) recevront en échange de leur engagement, une prime à la signature qui va de 350 millions € par club (pour 6 d'entre eux) à 100 millions d'euros. En outre, chaque club recevra au minimum 60 millions € au départ de chaque édition tandis que son vainqueur final empochera aux alentours de 250 millions €, le double de l'enveloppe allouée au lauréat de la Ligue des champions.

2 Pourquoi le Bayern et le PSG n'ont-ils pas (encore) accepté de rejoindre ce tournoi privé ?

Le Bayern Munich pour une question de principe ; le Paris-Saint-Germain par souci de loyauté commerciale. On peut s'étonner de l'absence de ces deux clubs (Dortmund étant le 3^e invité qui se fait également prier). Pour le Bayern, modèle de gestion, il s'agit certainement d'une raison éthique. Sa direction voyait déjà d'un mauvais œil l'évolution de la Ligue des champions telle qu'approuvée ce lundi. Les Bavarois estiment que l'attitude des autres grands clubs n'est ni démocratique ni responsable. Plutôt qu'appliquer une gestion finan-

cière rigoureuse et s'abstenir de toute dépense folle, réduire les coûts, ces clubs préfèrent augmenter encore leurs gains, de manière artificielle encore bien, sans passer par le terrain ni par un recrutement mieux ciblé. Pour les clubs allemands, il y aurait aussi un obstacle, qui n'est pas insurmontable certes : la forme juridique des clubs de Bundesliga, la règle du 50+1. Etabli pour empêcher le passage en mains étrangères, cet actionnariat populaire implique que, théoriquement, les supporters auraient leur mot à dire sur une éventuelle participation du Bayern et de Dortmund.

Le FC Barcelone - qui a officiellement confirmé sa participation à la « Super League » malgré la réticence initiale de son nouveau président, Joan Laporta - et le Real Madrid pourraient à avoir à sonder l'avis de leurs « socios » avant de franchir le Rubicon, à condition que ces mêmes « associés » réunissent le nombre suffisant de signatures pour convoquer une Assemblée générale extraordinaire.

Pour le PSG, le sujet est encore plus délicat avec son président, Nasser al-Khelaïfi, entre deux eaux. Membre du Comité d'organisation de la Coupe du monde 2022 au Qatar, il est aussi en affaires avec l'UEFA via le groupe médias beIN qui a déboursé des millions de dollars pour les droits de diffusion de l'actuelle Champions League. Al-Khelaïfi représente aussi l'Association des clubs européens (ECA) au Comité exécutif de l'UEFA... Cette même ECA qui a dénoncé la création de cette « Super League ».

3 Que valent les menaces de l'UEFA ?

Malgré l'intention avouée des signataires de la « Super League » de collaborer avec l'UEFA, notamment pour l'aménagement des calendriers, la réalité prend un profil tout autre. Du reste, ceux-ci avaient déjà pris en compte la possibilité « de défendre leurs droits devant les tribunaux et cours compétents » Sans un compromis, c'est bien la direction que cette déclaration d'indépendance unilatérale prend.

L'UEFA n'a pas mâché ses mots (la Fifa a usé d'un ton beaucoup plus doux) : exclusion de toutes ses compétitions pour les séparatistes et bannissement des équipes nationales pour les joueurs engagés dans cette « Super League », avec 50 milliards d'euros réclamés en guise d'indemnités ! Loin d'être intimidés, les 12 mutins ont affirmé leur volonté de continuer à disputer leur compétition nationale. Dès dimanche cependant, Verona, l'Atalanta et Cagliari avaient officiellement demandé à leur ligue que la Juve, Milan et l'Inter soient exclus de la prochaine Serie A. Ce lundi, ces trois clubs fondateurs ont brossé l'assemblée de la ligue de Serie A.

In tempore non suspecto, l'avocat belge, Jean-Louis Dupont s'était exprimé sur l'éventualité d'un tel tournoi : « Si une « Super League » est établie, les clubs fondateurs devront respecter un certain nombre de règles afin d'être en conformité - à leur tour - avec le droit de la concurrence. Par exemple, il est possible qu'un certain degré de promotion-relégation soit nécessaire. Il est également possible qu'un certain degré de solidarité financière avec les autres acteurs du football soit une condition de la légalité de l'opération. Mais, sur le principe même, il ne fait pas de doute que ces clubs sont en droit de se lancer dans un tel projet novateur ».

4 Cette compétition pourra-t-elle tenir dans un calendrier déjà au bord de la saturation ?

Dans l'absolu, cette « Super League » pourrait entrer en concurrence directe avec la Ligue des champions, avec une superposition des matchs. Pour l'édi-



Les supporters des clubs impliqués dans le projet de Super League ont vite traduit leur mécontentement. Sur les réseaux sociaux, par communiqués ou en déployant des banderoles, comme ici devant le stade d'Anfield, à Liverpool. © PHOTO NEWS

Les différentes formules

LIGUE DES CHAMPIONS FORMULE ACTUELLE	LIGUE DES CHAMPIONS FORMULE À PARTIR DE 2024	PROJET DE SUPER LEAGUE
8 groupes de 4 équipes	Pas de groupes mais 4 chapeaux de 9 équipes pour déterminer les affrontements*	2 groupes de 10 équipes
6 journées (matchs aller-retour)	10 journées (5 à domicile, 5 à l'extérieur, pas de match aller-retour)	18 journées (matchs aller-retour entre toutes les équipes de chaque groupe)
16 matchs par journée	18 matchs par journée	10 matchs par journée
96 matchs de septembre à décembre les mardi et mercredi	180 matchs de septembre à janvier les mardi, mercredi et jeudi	180 matchs les mardi, mercredi et jeudi
<ul style="list-style-type: none"> • Les deux premiers de chaque groupe qualifiés en huitièmes • Les troisièmes de groupe reversés en Europa League • Les quatrièmes de groupe éliminés 	<ul style="list-style-type: none"> • Les huit meilleurs au classement général qualifiés en huitièmes • Les équipes classées de 9 à 24 disputent un barrage aller-retour pour se qualifier en huitièmes • Les 8 battus des playoffs sont reversés en Europa League • Les équipes classées de 25 à 36 éliminées 	<ul style="list-style-type: none"> • Les trois premiers de chaque groupe qualifiés en quarts • Les quatrièmes et cinquièmes de groupe s'affrontent en barrage pour décrocher les deux autres places en quarts • Puis quarts de finale, demi-finales et finale
13 matchs pour gagner la Ligue des champions	17 ou 19 matchs pour gagner la Ligue des champions	15 clubs permanents
		+ 5 clubs invités ou qualifiés chaque saison

Source : L'Equipe

tion actuelle de la Ldc, on imagine mal qu'elle n'aille pas à son terme malgré la présence de 3 dissidents sur les 4 demi-finalistes. L'UEFA devrait en effet rembourser un beau pactole aux diffuseurs, privés du moment suprême de l'épreuve...

Certes, le déroulement de la « Super League » impliquerait des dates supplémentaires (23 au total contre 13 actuellement), mais il ne gonflerait pas de manière sensible l'agenda par rapport à la Ligue des champions « horizon 2024 » qui bloquera 19 dates et pour l'organisation de laquelle il avait déjà été recommandé aux ligues nationales de ramener le nombre d'équipes à 18 au maximum.

5 Et la Belgique dans cette guerre des riches ?

Quid des clubs belges dans cette « Super League » ? Les places seront très

chères avec des équipes historiques comme l'Ajax, Porto, Benfica, le PSV Eindhoven (ces clubs ont tous soulevé la Coupe aux grandes oreilles), peut-être un 2^e club français (en comptant le PSG dans les 15 permanents), un 4^e club italien et un 4^e club espagnol en lice pour les 5 invitations restantes. En compensation, Florentino Pérez, le président de la « Super League », a promis un fonds de solidarité a priori 4 fois supérieur à celui alimenté par l'UEFA qui lui consacre 227,5 millions € par an.

L'Union belge de football s'est associée à l'UEFA ainsi qu'aux fédérations et ligues des pays directement concernés pour dénoncer la création de cette compétition. Enfin, 8 Diables rouges sont susceptibles de jouer cette nouvelle compétition : Courtois et Hazard avec le Real, Carrasco avec l'Atlético Madrid, De Bruyne avec Manchester City, Origi avec Liverpool, Alderweireld avec Tottenham, Lukaku avec l'Inter, et Saelemaekers avec l'AC Milan.